

- Décret n°2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de référent direction d'école

Profil

Le/la référent(e) pour les directrices et directeurs est une directrice ou un directeur en poste dont l'expérience (au moins quatre ans) lui permet d'accompagner les directrices et directeurs du département quel que soit le profil de l'école, dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique.

Il/elle est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN A.

Lieu de travail

Rattaché à son école – Prévoir quelques déplacements à la DSDEN du Lot (avec ordre de mission)

Missions

- faciliter la fluidité et la transversalité des échanges entre les directeurs d'école du département dans lequel il exerce
- Mutualiser des pratiques professionnelles et des contenus
- Apporter des réponses réglementaires en lien avec les services de la DSDEN et les circonscriptions ; et les orienter si nécessaire.
- Pouvoir aider à la constitution de dossiers administratifs.
- Participer à la conception et à la formation initiale et continue des directeurs en ayant pu préalablement identifier leurs besoins et les attendus de la fonction.
- Pouvoir mettre en relation des directrices et directeurs ayant eu à résoudre des problématiques identiques afin qu'ils/elles puissent échanger en autonomie.
- Être garant de l'inscription de son action dans le respect du référentiel métier de directeur d'école
- Coordonner les travaux du groupe départemental des directrices et directeurs d'école, en assurer la communication et le suivi des décisions.
- Animer un espace collaboratif en ligne..

Compétences requises

- Avoir une bonne connaissance de la réglementation du fonctionnement des écoles et des textes réglementaires en vigueur sur la direction est attendue.
- Cette fonction requiert notamment des qualités d'organisation, d'initiative et de communication.
- Elle requiert également le sens de l'État et du service public.
- une bonne maîtrise des outils numériques et applications mise à disposition des directeurs

Conditions et organisation du service

Une décharge supplémentaire à mi-temps est attribuée pour effectuer ces missions. Le directeur référent est nommé pour trois ans (renouvelable une fois).

Procédure à suivre pour candidater

Les directrices ou les directeurs intéressé(e)s adressent leur candidature **au plus tard le vendredi 24 mars 2023** à l'Inspecteur de leur circonscription et au service du personnel sur l'adresse mail suivante : mouvement1d46@ac-toulouse.fr

Un entretien composé de l'IEN A, d'un IEN CCPD et d'un directeur (non candidat à ce poste) se tiendra le **mercredi 12 avril après-midi**. L'horaire vous sera communiqué ultérieurement.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN ASH Didier PASTOR (iencahors1@ac-toulouse.fr/05.67.76.55.28).